

GOUTAL LAMARA[*]

La recherche universitaire en Algérie : des équipes de recherches aux laboratoires période 1962-2003 : particularités d'un cheminement

Pendant les premières années de l'indépendance de notre pays, la recherche était demeurée en continuité avec la période coloniale, déterminée dans ses thèmes privilégiés par les choix scientifiques individuels des chercheurs. L'Algérie ne possédait en effet qu'une seule université en 1963 et le nombre de diplômes délivrés par celle-ci durant cette année ne dépassait pas, toutes disciplines confondues, la centaine. L'organisme de coopération scientifique (O.C.S) qui a été créé en 1967 pour assurer la coordination et l'animation de la recherche, fonctionna pendant cinq années.

L'année 1970 a représenté le début d'une période de réflexion sur la réforme de la recherche et de l'université. Le projet de société du pouvoir commença à s'inscrire dans la réalité, l'université devait participer à sa réalisation par la formation de cadres en nombre suffisant. La réforme de l'enseignement supérieur (R.E.S) promulguée en 1971 comme ensemble de choix inséparablement politiques, idéologiques et pédagogiques s'imposa comme tentative de rupture avec «les mentalités rétrogrades et les visions élitistes» de l'université héritées de la période coloniale.

L'organisme national de la recherche scientifique (O.N.R.S) remplaça en 1973 l'organisme de coopération scientifique dans la gestion des 4 centres de recherche : l'institut d'études nucléaires, l'institut de météorologie et de physique du globe, le centre de recherche anthropologique préhistorique et ethnographique et l'institut océanographique. L'inauguration quelques années auparavant de l'université de Constantine après celle d'Oran avait entraîné l'élargissement régional du tissu universitaire. Ce développement institutionnel avait permis la mise en place et la multiplication des équipes de recherche par l'O.N.R.S. au sein des universités. En 1979, le nombre des chercheurs était estimé à 767 dans les centres de recherche de l'ONRS et les universités et à 645 dans les secteurs économiques. Les équipes de recherche financées par l'ONRS passaient de 66 en 1979 à 81 en 1980[1]. Le discours officiel sur la recherche avait une vision ambitieuse au milieu des années 70 :

«Nous devons jeter les bases de notre indépendance scientifique et technologique pour qu'à l'orée de la prochaine décennie nous occupions une place de choix dans la production scientifique et

technologique... Des efforts gigantesques seront consentis pour qu'au cours des années 80, nous marquions que nous avons rattrapé le retard accumulé en ce domaine et que nous sommes présents au rendez-vous de l'histoire» [2]

Mais, confronté aux problèmes posés par les réalités de l'enseignement et de la recherche, le discours s'est fait quelques années après plus modéré :

«Notre impatience d'atteindre rapidement nos objectifs s'est quelques fois traduite par une précipitation peut être un peu trop grande qui nous a fait négliger des aspects parfois fondamentaux de notre évolution sociale ... faute d'une expérience préalable et même d'une connaissance précise de nos besoins et de nos possibilités ces objectifs traduisaient des intentions généreuses, plus que des engagements précis et reflétaient des ambitions sans doute légitimes mais pas toujours réalistes ni réalisables.» [3]

Les efforts de mise en place d'infrastructures de recherche se sont traduits par la création de :

- 6 centres de recherche en 1974
- 2 centres de recherche en 1976
- 1 centres de recherche en 1978
- 4 centres de recherche en 1980
- 3 centres de recherche en 1981

Cependant, ces efforts infrastructurels expriment davantage une bureaucratisation du secteur de la recherche qu'un développement des activités de recherche. Le tableau relatif à l'évolution des effectifs du personnel de l'ONRS montre clairement une surreprésentation du personnel administratif :

Tableau : Evolution des effectifs du personnel de l'ONRS

	1975	1976	1977	1978	1979
Personnel technique	217	326	618	665	838
Personnel administratif	205	279	602	652	815
Personnel chercheur	236	404	509	655	767
<i>(Y compris les étrangers)</i>					

Source : Recherche scientifique, bilan et perspectives, Alger, Mai - juin 1981

«Le rapport personnel technique/personnel chercheur est en général proche de 1. De même pour le personnel administratif/personnel chercheur. C'est insuffisant pour le personnel technique puisqu'on considère que la norme optimale est en moyenne de deux techniciens pour un chercheur, et c'est effectivement trop pour le personnel administratif. C'est déjà la confirmation de ce qui était, en s'en souvient, l'une des craintes des universitaires, à savoir, avec la multiplication des centres de recherche, le développement plus du

potentiel administratif que du potentiel scientifique avec des risques de bureaucratisation qui en découlent» [4]

Les conséquences des lourdeurs administratives que nous venons de montrer brièvement ont eu un impact direct sur le budget de la recherche :

«Les dépenses de fonctionnement représentent 93% des dépenses totales de la période 1974-1979 (dépenses de fonctionnement + investissements – paiement des effectifs). C'est un rapport très élevé aux dépens des investissements surtout si l'on sait que les dépenses d'investissement ont consisté pour l'essentiel en la construction de nouveaux locaux pour les services centraux de l'ONRS et des centres de recherche, et non en l'achat d'équipements scientifiques» [5]

La période 1984-1998

L'ONRS a été dissous en 1983 et ses activités transférées vers d'autres structures nouvellement créées comme le commissariat à la recherche scientifique et technique (C.R.S.T) mis en place en 1984 et dépendant du premier ministère. Une nouvelle politique de recherche plus pragmatique a été inaugurée. La recherche dite sensible comme la recherche nucléaire ou les énergies nouvelles seront privilégiées ; ainsi le commissariat aux énergies nouvelles (C.E.N) fut créé. La nécessité de rendre la recherche opérationnelle et innovante amena les animateurs de la nouvelle politique de recherche, à créer un organe de centralisation et de coordination appelé comité intersectoriel de coordination et de planification. Des groupes de concertation furent constitués afin de dégager les premiers programmes nationaux prioritaires.

Ces programmes avaient pour principal objectif d'adapter l'offre à la demande dans un marché de recherche naissant. Des axes de recherche furent définis dans 20 principaux domaines (mines, phosphates, métallurgie, électronique, agronomie, santé, éducation).

C'est d'une véritable recomposition du champ de la recherche dont il a été question au niveau :

a) de la programmation de la recherche : On remplace la programmation par le bas par une programmation par le haut. Les projets de recherche proposés à la base par les chercheurs ne formeront plus les éléments constitutifs d'un plan dit «programme national de recherche». On reproche à cette méthode son manque de cohérence; les chercheurs doivent impérativement choisir leurs objets de recherche dans les axes préalablement délimités par les programmes nationaux.

b) institutionnel : Le manque de cohérence des structures chargées d'encadrer la recherche a donné lieu à une pluralité d'entités de recherche différentes les unes des autres de par leurs statuts, leurs envergures, leur degré d'autonomie, leur vocation, leur régime juridique... etc. Le réseau national de recherche était constitué des types :

- *Agence Nationale de Développement de la Recherche.*
- *Centre de Recherche Scientifique et Technique d'après le décret 83-521.*
- *Centre de Recherche et de Développement d'après la loi 88-01.*
- *Unité de Recherche d'après le décret 83-455.*
- *Unité de Recherche et / ou de développement ayant un statut hybride avec une autonomie de fonctionnement*
- *Les Instituts Nationaux de Recherche.*
- *Les Départements Pédagogiques et de recherche au sens de l'arrêté du 2 novembre 1986.*
- *Les stations Expérimentales.*
- *Les Laboratoires Universitaires.*
- *Les Laboratoires d'Entreprises sans statut juridique.*

La promulgation de la loi d'orientation et de programmation à projection quinquennale (1998) a mis fin à une période de recherche caractérisée par son pragmatisme, mais surtout par ses tâtonnements et improvisations. Durant cette période (1984-1998) malgré le discours très prometteur sur le rôle stratégique de la recherche, l'organisation mise en place se distinguait par son instabilité et son inadaptation, d'où la succession de sept tutelles qui ont tenté chacune à sa manière et souvent en rupture avec celle qui la précède de mettre en oeuvre la politique nationale de recherche. Il s'agit du ministère délégué à la recherche, à la technologie et à l'environnement (1991) ; du secrétariat d'Etat à la recherche auprès du ministre des universités et de la recherche scientifique (février 1992) ; du secrétariat d'Etat à la recherche auprès du ministère de l'éducation nationale (octobre 1992) ; du ministère délégué aux universités et à la recherche scientifique (1993) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (1994); du ministre délégué auprès du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, chargé de la recherche scientifique (2000).

La loi d'orientation et de programmation à projection quinquennale de 1998

La loi 98-11 du 22 août 1998 introduit une nouvelle organisation de la recherche. Elle se proposait d'apporter une solution à l'instabilité institutionnelle du système national de recherche, mettre fin à l'hétérogénéité des structures constitués de 14 types différents, de décentraliser à la base la gestion des activités de recherche.

L'édifice institutionnel proposé par la loi programme se voulait «cohérent, harmonieux» capable de mobiliser les ressources humaines disponibles.

1- *Les organes chargés de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre de la politique nationale de recherche se présentent comme suit :*

- *Le Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique (C.N.R.S.T) présidé par M. le chef du gouvernement. Il est chargé de définir les grandes orientations de la politique nationale de recherche.*

- *L'Organe National Directeur Permanent* chargé d'exécuter la politique nationale définie annuellement par le C.N.R.S.T
- *Les commissions intersectorielles*, placées auprès de l'organe national directeur permanent, chargées de la programmation, de la promotion de l'évaluation.
- *Les comités sectoriels*, créés auprès de chaque département ministériel concerné par les activités de recherche. Il est présidé par M. le ministre.

2 - *Les structures d'exécution des activités de recherche se composent de :*

- *L'établissement public à caractère scientifique et technologique.*
- *L'unité de recherche scientifique et technique sectorielle ou intersectorielle.*
- *Le laboratoire de recherche propre ou associé.*
- *L'équipe de recherche mixte ou associée.*

Une lecture superficielle de la structure institutionnelle proposée par la loi programme 98-11 nous renseigne sur la volonté des animateurs de la nouvelle réforme de la recherche de mettre un peu plus d'ordre dans le champ de la recherche qui se caractérisait par l'éparpillement de ses efforts, la pluralité de ses structures, dont certaines sont depuis longtemps inopérantes (on passe de 14 types d'entités à 4 types d'établissements).

La concrétisation partielle des dispositions contenues dans la loi 98-11 a permis la promulgation en novembre 1999 des décrets exécutifs des structures de base du nouvel édifice institutionnel. Parmi les organes chargés de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre de la politique nationale de recherche, seul les comités sectoriels permanents ont été mis en place.

Un bilan partiel de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions nous permet de recenser :

- La mise en place de 21 comités sectoriels sur les 27 départements ministériels concernés.
- au niveau des structures d'exécution, 540 laboratoires de recherche ont été agréés au sein des établissements d'enseignement et de formation supérieure.

Leur classement par domaines de recherche nous donne la répartition suivante :

• les sciences fondamentales et technologie de l'information	163
• Les matières premières et technologie	111
• Agriculture et ressources en eau	39
• Aménagement du territoires et environnement	37
• Construction, urbanisme et habitat	29
• Santé	49
• Economie, droit et société	61
• Education, culture et communication	51

Une mobilisation effective de 11319 enseignants-chercheurs recensés au mois de mai 2003 et la mise en oeuvre des 30 programmes nationaux de recherche, définis à l'article 10 de la loi programme a permis la prise en charge de 4000 projets répartis comme suit :

- 1382 projets retenus de type A (soumis à avis d'appel et domicilié auprès de 15 organismes pilotes chargés du suivi de leur exécution)
- 2000 projets de type B (régis par le comité national d'évaluation et de programmation de la recherche universitaire C.N.E.P.R.U.)
- 500 projets de type C (projets propres aux centres et unités de recherches relevant du secteur de l'enseignement supérieur.)
- 130 projets de type D (projets de coopération)

Le taux de réalisation des objectifs fixés par la loi de programmation quinquennale en terme de projets est estimé à 50% environ. La différence entre le nombre de projets prévus (6000) et celui réalisé (4000) est dû d'après les animateurs de la nouvelle réforme au faible nombre d'appels d'offres lancés (4) par rapport à celui projeté (10).

Le tableau ci-dessous, relatif à la consistance thématique et au taux de couverture des programmes de recherche, en cours d'exécution pour l'année 2002, retenus comme exemple, nous renseigne un peu mieux sur les champs couverts par ces programmes :

Nous constatons en premier lieu une périodisation particulière des programmes :

- Les programmes de l'année 1996 s'élèvent à 13 et les domaines privilégiés sont : l'agriculture, les matières premières, la santé, qui cumulent 3363 projets prévus sur un total de 4142.
- Les programmes de l'année 1999 sont au nombre de 7 dans les domaines suivants: les sciences fondamentales, l'économie, l'histoire, la préhistoire et l'archéologie (1431 projets prévus sur un total de 2439).
- Les programmes de l'année 2001 sont au nombre de 10 dont 3 PNR non élaborés; les domaines privilégiés couvrent: le droit et la justice, les sciences humaines, la langue arabe, (1656 projets prévus sur un total de 2364).

Le tableau que nous venons de lire nous renseigne sur l'importance du potentiel humain dans chaque domaine de recherche ainsi que de ses capacités à se mobiliser pour répondre à l'offre de recherche.

Nous constatons :

- La forte présence de la recherche dans le domaine de la technologie de l'information et de l'informatique. Le nombre projets prévus (36) représentent un peu plus de la moitié par rapport aux nombres projets proposés (63). Le taux de 92% représente les projets retenus comparés aux projets prévus et met en valeur la forte capacité des chercheurs à répondre à la demande officielle.
- La recherche sur l'agriculture et l'alimentation est quant à elle doublement privilégiée, autrement dit elle est privilégiée par la programmation nationale (419 projets prévus) mais aussi et surtout elle

a réussi à mobiliser un potentiel humain important (334 projets soumis) soit 80% de projets soumis par rapports aux projets théoriques.

- La recherche médicale : malgré l'importance de sa légitimation officielle (2250 projets prévus), nous, constatons une sérieuse faiblesse à prendre en charge cette demande (210 projets retenus)
- La recherche sur l'exploration et l'exploitation des matières premières (hydrocarbures inclus) souffre elle aussi d'un déficit humain significatif (555 projets prévus, 110 projets soumis, 80 projets retenus)

Le financement

Jusqu'à la promulgation de la loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la recherche du 22 août 1998, les structures de recherche relevant de l'enseignement supérieur avaient une gestion centralisée des ressources; le contrôle des dépenses s'effectuait a priori, les lourdeurs bureaucratiques ont altéré la gestion financière des activités de recherche.

Le financement de la recherche présentait les caractéristiques suivantes :

- Le budget de la recherche scientifique n'était pas individualisé et ne représentait en 1997 que 0,18% du P.I.B.
- Le degré d'exécution des autorisations de programme variait d'un secteur à l'autre, mais dans l'ensemble il restait globalement inférieur à 40%.

Près de 85% des subventions allouées au titre des budgets de la recherche scientifique servaient au paiement des salaires.

Pour la période 1999-2002, le Fonds national de la recherche scientifique a été crédité de 18,9 milliards de DA ; c'est un effort financier considérable comparé à titre indicatif à seulement 375,5 millions de DA réservé à la recherche universitaire en 1996.

Tab : Budget du Fonds national de la recherche scientifique, 1999-2002

	Année 1999		Année 2000		Année 2001		Année 2002	
	Montant 109 DA	% P.I.B.						
Montants prévus par la loi 98-11	21,147	0,68%	31,209	1%	33,663	1%	36,377	
Crédits réellement alloués	5,1	0,14%	4,1	0,13%	5,1	0,13%	4,6	0,11%

Source : Rapport du MDRS février 2003

Les éléments d'informations financières contenus dans le tableau que nous venons de proposer à la lecture nous renseignent sur les efforts fournis mais aussi sur l'écart entre les prévisions et la réalité. L'effort de 1999 va progressivement en diminuant (5,1 milliards de DA en 1999 et

4,6 en 2002). Les pouvoirs publics hésitent toujours à tenir leur promesse de réserver à la recherche 1% du P.I.B.

Les Laboratoires

La loi programme 98-11 du 22 août 1998 tout en exprimant la volonté de libérer la recherche du carcan bureaucratique en octroyant la personnalité morale et l'autonomie financière aux laboratoires a insufflé une dynamique nouvelle dans certaines universités où l'administration a préparé et accompagné la création de laboratoires. L'exemple de l'université d'Oran est intéressant à plus d'un titre: le vice-rectorat chargé de la recherche a créé une structure pour assister sur le plan technique, administratif et financier les laboratoires afin de leur faciliter les procédures d'agrément, d'acquisition du budget et de l'équipement. Le résultat de cette démarche positive a permis à l'université d'Oran d'occuper la seconde place par le nombre de laboratoires créés.

Les neuf universités que nous venons de classer dans le tableau ci-dessous disposent de 65,96% (343 sur 520) des laboratoires créés dans les 33 universités, écoles, instituts nationaux dépendant du ministère de l'enseignement supérieur.

Tableau : Récapitulatif mais non exhaustif des universités ayant 20 laboratoires et plus agréés durant la période juillet 2000 à mai 2002

	Nombre de Laboratoires	Nombre de Chercheurs
Université de Constantine	69	1500
Université d'Oran	56	1022
USTHB	49	1414
Université de Annaba	39	1159
Université de Sétif	34	600
Université de Tlemcen	29	540
Université d'Alger	27	525
Université de Sidi Bel-Abés	20	375
USTO	20	376
Total	343	7511

Source : *Guide de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2002/03*

L'exemple de l'université d'Alger est intéressant à suivre dans le champ de la recherche: L'importance de ses effectifs enseignants permanents (3451) et étudiants (101025), la qualité de son encadrement magistral (476 ont le grade de professeur et 240 celui de maître de conférences, comparativement aux autres universités, lui donnent des atouts sérieux pour être prédominante au niveau national. Enfin de compte les dures contraintes du réel pédagogique, matériel, institutionnel, des enseignants ont depuis longtemps annihilé les points de forts dont disposait cette université. Les éléments d'informations statistiques contenus dans le tableau ci-dessous illustre peut-être un peu mieux ce que nous venons de dire

Tableau : Répartition des équipes de recherche par faculté

Facultés	Equipes	Enseignants			
		Prof	M.C	C. C	M.A
Droit et sciences administratives	07	03	04	08	02
Sciences économiques	00	00	00	00	00
Littératures et langues	20	06	09	23	09
Sciences sociales	21	11	12	28	13
Sciences humaines	11	04	03	17	09
Total	59	24	28	76	33

Source : Université d'Alger, vice-rectorat chargé de la post-graduation et de la recherche, 2005.

Seulement 4,66% des enseignants permanents de l'université d'Alger font partie d'une équipe de recherche en 2005. La recherche en sciences économiques est inexistante. Les sciences économiques ont pourtant été fortement légitimées par le discours officiel et l'activité de recherche y a pourtant été active durant les années soixante dix. Mais il semble y avoir eu depuis une rupture dans l'accumulation des savoirs dans cette discipline.

Les promesses contenues dans la loi programme d'août 1998, de démocratisation de la recherche, d'autonomie financière et de contrôle a posteriori des dépenses n'a pas transformé notablement le champ de la recherche à l'université d'Alger. Le tableau que nous proposons à lire montre le peu d'empressement de l'institution à démarrer la mise en place des laboratoires; malgré ce retard, les enseignants sont peu nombreux à y accéder en 2000, (174 chercheurs soit 0,17% des enseignants permanents que compte l'université d'Alger).

Tableau : Les laboratoires créés (2000/2003)

Année	Création des laboratoires	Nombre d'équipes	Chercheurs
2000	9	46	174
2001	6	27	106
2002	6	28	99
2003	4	17	54
Total	25	118	433

Source : Université d'Alger, Vice-recteur chargé de la Post-graduation et de la recherche, 2005.

Il est significatif de constater que les effectifs mobilisés dans les laboratoires ne se sont même pas stabilisés; au contraire, le nombre de ces chercheurs décroît significativement jusqu'à atteindre sa plus simple expression, c'est-à-dire 54 en 2003, soit après plus de cinq années de mise en application de la loi programme de 1988.

La répartition des chercheurs par faculté nous montre la prédominance de la recherche en sciences sociales (11 laboratoires sur 23). La recherche en économie est toujours absente, le nouveau cadre institutionnel qu'est le laboratoire n'a pas eu d'effet déclenchant dans cette discipline.

Tableau : Répartition des laboratoires par faculté

Facultés	Laboratoires créés	Equipes	Chercheurs
Droit	2	11	46
Economie	0	00	00
Sciences sociales	11	56	184
Information et sc. Politiques	3	13	60
Langue et littérature	7	30	106

Source : Université d'Alger, vice-rectorat chargé de la post-graduation et de la recherche 2005.

Nous venons de montrer la faible mobilisation du potentiel humain pour dynamiser l'activité de recherche dans la nouvelle structure qu'est le laboratoire. Nous allons tenter de montrer maintenant comment le financement de la recherche a évolué à l'université d'Alger.

Tableau : Montant global des crédits pour l'exécution des travaux de recherche effectués dans le cadre des programmes annuels de recherche propres à l'établissement (période de 1998-2002) projets B (C.N.P.R.U.)

Année	Montant global	%
1998	15.043.000	100
1999	8.000.000	53
2000	5.000.000	33.23
2001	7.700.000	51.12
2002	6.000.000	39.88
Total	41.743.000	

Source : Université d'Alger, vice-rectorat chargé de la post-graduation et de la recherche 2005.

A la lecture des données contenues dans le tableau ci-dessus, nous constatons un manque de constance dans les sommes alloués à la recherche. Autrement dit nous ne percevons aucune logique dans la fluctuation des budgets réservés à la recherche. D'un budget initial de plus de quinze millions de dinars en 1998 pour un effectif de 88 chercheurs on le réduit de plus de 60% en 2002 avec près de trois fois plus d'enseignants chercheurs (210) .

Tableau : Montant global des crédits consommés pour l'exécution des travaux de recherche effectués dans le cadre des programmes annuels de recherche propres à l'établissement (période 1998-2002) projets B (C.N.P.R.U.)

Année	Montant consommé	%
1998	14.995.019.79	99.68
1999	7.938.320.00	99.22
2000	4.655.640.00	93.11
2001	1.867.800.00	24.25
2002	1.177.120.00	19.61
Total	30.633.999.00	

Source : Université d'Alger, vice-rectorat chargé de la post-graduation et de la recherche 2005.

Nous constatons que malgré la réduction de près de 50% du budget consommé par les chercheurs entre l'année 1998 et 1999, la tendance à la consommation de presque la totalité du budget est constante pendant cette période. Par contre pour les années 2001 et 2002 le peu d'argent consacré à la recherche n'a été que très faiblement consommé. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour expliquer ce phénomène, la poursuite de nos investigations nous permettra peut être de lever un peu le voile.

Après plus cinq ans (2000-2005) de mise en oeuvre pratique de la loi programme sur la recherche, des contradictions ont été constatées entre l'énoncé des textes réglementaires et la pratique des acteurs de recherche à l'université d'Alger. Ces contraintes sont d'ordre :

a) Administratives

- Les lourdeurs administratives, les habitudes héritées de la gestion des unités de recherche à l'université d'Alger ont sérieusement compliqué la mise en place du système des laboratoires. Une seule personne est chargée de suivre administrativement les laboratoires au sein du vice rectorat chargé de la recherche et de la post-graduation à l'université d'Alger. Il en résulte un allongement des délais quelquefois plus d'une année entre la finalisation du dossier de constitution et la notification de l'agrément.

- Le temps passé dans les procédures administratives pour obtenir l'agrément du laboratoire et l'équipement effectif de celui-ci dépasse dans beaucoup de cas deux années, alors que la durée de réalisation d'un projet est de trois ans. Les acteurs de la recherche finissent par se lasser, se démobiliser et le laboratoire par se vider pour n'être représenté que par une seule personne : son directeur

- Les directeurs des laboratoires de l'université d'Alger cumulent plusieurs fonctions à cause de l'inexistence du personnel administratif pour accompagner la recherche. L'épuisement se fait vite sentir d'autant plus qu'ils ne sont pas encouragés par une indemnité conséquente. Les laboratoires qui perdurent sont souvent constitués d'éléments qui activent parallèlement dans des équipes de recherche en dehors du laboratoire afin de percevoir la prime des équipes de recherche de l'université.

b) Matériels

- Les disparités en matière de moyens entre laboratoires sont importantes. Certains dépensent plus que leur budget, d'autres ne parviennent pas à disposer de celui-ci; c'est selon le poids relationnel du directeur du laboratoire. Ainsi certains laboratoires dépensent excessivement dans les carnets de bons d'essence ou l'acquisition de mobilier, d'autres n'arrivent pas à acquérir des réactifs pour leurs expériences.

- Le problème de locaux est un problème commun aux laboratoires de l'université d'Alger. Quant ils sont disponibles ils sont bien souvent inadaptes à l'activité de recherche (exigus, non sécurisés).

- L'inexistence du personnel d'accompagnement indispensable à l'activité de recherche a fortement handicapé le développement des

laboratoires. Le directeur se retrouve ainsi contraint d'assurer la permanence, de répondre au téléphone, de s'occuper du courrier.

- Les chercheurs des laboratoires ne perçoivent pas d'indemnité de recherche comme leurs homologues des équipes de recherche. Le bénévolat des premiers moments disparaît progressivement. L'enseignant au lieu de faire de la recherche se retrouve à faire des heures supplémentaires. Nous avons remarqué que finalement les laboratoires qui ont fonctionné sont des laboratoires dont les chercheurs activent dans les équipes de recherche et perçoivent ainsi la prime de recherche.

- La formule des achats groupés décidé par le rectorat était a priori intéressante pour ses possibilités d'économie d'échelle afin de réduire les coûts. Mais cela a entraîné une bureaucratisation de la gestion des dépenses.

c) L'évaluation

- Les différentes instances d'évaluation des activités de recherche ne semblent pas avoir fonctionné tant au niveau des conseils scientifiques des facultés qu'à celui de l'université. Les laboratoires paraissent avoir été agréés sur la base de critères administratifs seulement : nombre requis d'équipes, de chercheurs. L'évaluation des projets n'a pas porté sur la pertinence des objectifs scientifiques par rapport aux programmes nationaux de recherche, sur la cohérence et la complémentarité des projets des équipes au sein d'un même laboratoire ou encore sur la faisabilité des projets.

- Un premier examen des intitulés de laboratoires montre que ces intitulés demeurent trop généraux et ne se limitent pas comme le précise le décret de création à un « domaine précis de recherche ». Malgré cela certaines équipes traitent un sujet extérieur au thème du laboratoire. Il semble que les laboratoires se sont constitués par juxtaposition d'équipes éparses alors que celles-ci sont censées approfondir des aspects complémentaires d'un thème précis.

- Il y a peu de coopération entre laboratoires dont les objets de recherche se recoupent et encore moins de regroupement des laboratoires en réseaux autour de thèmes communs. Il en résulte que le choix des projets de recherche reflètent les préoccupations individuelles des chercheurs au lieu de traduire les programmes nationaux prioritaires qu'ils sont censés mettre en oeuvre.

Notes

[*] Enseignant au département de sociologie de l'Université d'Alger, Chercheur associé au CREAD.

[1] ONRS, l'Organisme National de la Recherche Scientifique en quelques chiffres, Alger février 1982.

[2] M. S. Benyahia, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, allocution prononcée à la

1^{er} session du CNR, 9 janvier 1975, in «l'Université», revue du MERS, n° 2, Alger, juin 1975.

[3] A. Rahal, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, discours prononcé à la 4^{eme} session du Conseil National de la Recherche, in «l'Université», Revue du MESRS, n° 9, Alger, novembre 1978.

[4] Labidi Djamel : Science et pouvoir en Algérie, Alger Office des Publications Universitaires 1993 Tome 2.

[5] Labidi Djamel : Science et pouvoir en Algérie, Alger, Office des Publications Universitaires, 1993 Tome 2.